

J'ignore si cette Révolution, qui a commencé glorieusement par la France, se poursuivra par la France. Soixante années de folie rétrograde nous ont tant vieillis, nous sommes si bien expurgés de tout ferment libéral, que le doute sur notre droit à l'hégémonie des nations est permis.

Quoi qu'il adienne cependant de notre race fatiguée, la postérité reconnaîtra que le troisième âge de l'humanité a son point de départ dans la Révolution française; que l'intelligence de la nouvelle loi a été donnée à quelques-uns de nous dans sa plénitude; que la pratique ne nous a pas non plus tout à fait manqué; et que succomber dans cet enfantement sublime, après tout, n'était pas sans gloire.

A cette heure, la Révolution se définit : elle vit donc. Le reste ne pense plus. L'être qui vit et qui pense sera-t-il supprimé par le cadavre?

PREMIÈRE ÉTUDE.

POSITION DU PROBLÈME DE LA JUSTICE.

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL MATTHIEU,
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

MONSEIGNEUR,

Avez-vous eu connaissance d'un petit livre, format in-32, couverture jaune, qui a paru, il y a tantôt deux ans, sous ce titre: *PROUDHON, par Eugène de Mirecourt*, chez Gustave Havard, éditeur, rue Guénégaud, Paris?

— Non, répondez-vous, mes souvenirs ne remontent pas si haut. Je ne connais ni l'auteur ni son ouvrage.

— Pardon, Monseigneur : ce petit livre fait partie d'une collection intitulée *les Contemporains*. Il a pour numéro d'ordre 52. C'est une soi-disant biographie dont l'auteur, M. de Mirecourt, après avoir reconnu, à sa manière, que ma vie privée est inattaquable, conclut néanmoins et donne clairement à entendre, pour quiconque a un cœur chrétien, que je suis un scélérat. La nature des renseignements que s'est procurés l'auteur, l'esprit dans lequel sa notice est écrite, l'intérêt qu'elle prétend servir, tout, à mes yeux, décelez une origine ecclésiastique.

— En vérité, Monsieur, je ne vous comprends pas. Où voulez-vous en venir?

— Il s'y trouve une citation d'une lettre adressée au

biographe par un *saint archevêque*, lequel n'est pas d'ailleurs autrement désigné. Comme cette lettre contient des détails sur ma famille, sur ma vie de jeune homme, passée tout entière au pays, j'ai cru qu'elle ne pouvait venir que de vous, Monseigneur. La reconnaissez-vous?

— Monsieur, que signifie cet interrogatoire? Vos questions deviennent on ne peut plus indiscretes. Je ne vous dois pas d'explication.

— Eh bien, Monseigneur, j'ai vu la lettre (b); ce bon M. de Mirecourt a eu l'obligeance de me la montrer. Le saint archevêque qui a fourni à l'auteur des *Contemporains* des notes si précieuses n'est autre que Mgr CÉSAIRE MATHIEU, archevêque de Besançon, cardinal, sénateur, et, comme autrefois, prince du Saint-Empire...

Pour Dieu! Monseigneur, quel métier avez-vous fait là? Vous en collaboration d'une entreprise de libelles! vous le compère de M. de Mirecourt! ce qui ne fera pas, à Dieu ne plaise, que je m'oublie jusqu'à vous traiter de *compère Matthieu!*... Connaissez-vous seulement l'homme avec qui vous avez eu ce commerce épistolaire? Est-ce afin d'encourager son œuvre, œuvre de scandale, quelques-uns ont dit de chantage, que vous bénissiez cette plume de *bohème*, que n'intimide pas la police correctionnelle?

M. de Mirecourt m'aborde un soir sur le seuil de ma porte, et me déclare son intention de publier ma biographie. La démarche qu'il faisait auprès de moi était toute de courtoisie, disait-il : il voulait *sauver l'homme*; il ne s'agissait pour lui que d'une appréciation de mes idées par ordre de dates. C'est alors qu'il me fit voir la lettre qu'il tenait de vous, Monseigneur : ce qui m'affecta, je vous l'avoue, au plus haut point. Pasteur de ma ville natale, à défaut de charité pour ma personne il vous suffisait de cet esprit de compatriotisme qui anime tous les Francs-Comtois pour vous abstenir de livrer à la malignité du pamphlétaire un membre de la famille bisontine.

Eh! Monseigneur, croyez-vous que je me souciasse de ma biographie et de son auteur? Ne suis-je pas l'un des moins maltraités des *Contemporains*? Et vous-même, après tout, ne m'avez-vous pas rendu justice? Ce qui me peinait était de vous rencontrer en telle affaire; c'était que vous me représentiez mon pays, et qu'en voyant votre signature j'avais senti se briser en moi un de ces invisibles liens qui attachent tout homme à son pays...

Toutefois, je ne laissai rien paraître de mes sentiments, et me contentai de dire à M. de Mirecourt qu'il m'obligerait fort de n'entretenir, ni peu ni prou, le public de ma personne. — C'est impossible, me répondit-il, *je suis engagé*.

Je ne connaissais nullement M. de Mirecourt. Je n'avais lu aucune de ses publications, comme je n'ai lu encore aujourd'hui que celle qui me regarde. Je comptais qu'après sa démarche *courtoise*, il m'apporterait lui-même, critique loyal, le premier exemplaire de son opusculé. Sans doute il s'est acquitté envers vous, Monseigneur, qui cultivez sa correspondance, de ce devoir. Jugez de ma surprise à la lecture de cette bouffonnerie confite en dévotion, où ma vie intime est souillée, et au bout de laquelle s'aperçoit la griffe d'un archevêque!

Voilà donc où en est la société française sous une religion de charité et un régime d'ordre! Voilà les mœurs que les sauveurs de la famille, les protecteurs de la vie privée, les maîtres de la vie spirituelle, travaillent à nous faire! Voilà ce qui amuse le public, ce que souffre la Justice, gardienne des personnes aussi bien que des propriétés; ce qu'approuve l'Église et qu'elle encourage! Vingt mille exemplaires de cette prétendue biographie ont été vendus. Encouragé par le succès, M. de Mirecourt continue son martyrologe; il est aujourd'hui au numéro 80.

Certes, je n'ai garde de donner à l'auteur des *Contemporains* plus d'importance que ses lecteurs ne lui en ac-

cordent. Je ne crois pas même que, dans son for intérieur, il professe aucun principe, qu'il soit d'aucune église. Il ne pense seulement pas. Remarquez pourtant que cet homme, qui dans la préface placée en tête du numéro 32, vante *le soin avec lequel il va aux renseignements*; qui d'ailleurs semble défier les représailles, qui les provoque même, se sent appuyé. Il a un parti pris, un plan calculé pour tous les cas. Depuis qu'il lui a plu de me ranger dans sa galerie de caricatures, il m'est revenu sur son compte des choses!... Eh! bonnes gens que la diffamation désarçonne, taisez-vous, de grâce. M. de Mirecourt n'est pas seul ici; et quand il s'est résolu à ce métier, il a parfaitement compté sur vos cris; il est au-dessus de toute avanie. Je ne veux rien savoir de sa vie à lui. Répondre au mal qu'il dit des autres par celui qu'il a pu commettre est une mauvaise façon de raisonner, qui ne touche pas au fond des choses. La question est plus haute : tous les traits que vous dirigez contre le libelliste sont coups perdus. Il faut aller au fait.

M. de Mirecourt — que me font ses antécédents et son pseudonyme? — est pour moi un in-32 de 92 pages, rien de plus. Qu'est-ce que cet in-32? Que me veut-il? Quelle idée représente-t-il? Au nom de quel intérêt est-il venu me chercher dans ma retraite, fouiller ma vie, ma famille, mes affaires, et m'affublant du *san-benito* catholique, me bafouer à la face du monde, en train de m'oublier?

Or, à ces questions qui surgissent naturellement du fait, je n'ai pas été loin pour chercher la réponse. N'en déplaise à ceux qui disent le contraire, il y a dans l'auteur des *Contemporains* plus qu'un aventurier littéraire, exploitant, aux dépens des célébrités de l'époque, la curiosité publique. M. de Mirecourt est un signe du temps. C'est un champion du droit divin, dont l'œuvre se rattache au système de réaction qui prévaut en ce moment par toute l'Europe. Il apostrophe ainsi ses détracteurs :

« Qui êtes-vous? d'où sortez-vous? Avocats d'une cause indigne, plaidez à votre aise, et n'espérez point de réplique. Vous pouvez, tant qu'il vous plaira, défendre et M. de Lamennais et tous ceux qui ont mérité notre blâme. Le bout de l'oreille démocratique et la rancune de parti percent trop dans votre colère... »

Et ailleurs :

« En temps de révolution, il y a deux hommes qu'un dictateur doit faire taire, n'importe à quel prix : Proudhon et Girardin. »

Dans son journal, — M. de Mirecourt publie, avec la permission du gouvernement, un journal, — il parle comme un volontaire de l'armée de la foi...

Vous êtes juriconsulte, Monseigneur, tout le monde le sait, et vous aimez à en faire parade. Vous connaissez l'axiome de droit : *Is fecit cui prodest*. Vous en conviendrez donc : M. de Mirecourt n'est ici qu'un *homme de paille*. Soldat, bénévole ou mercenaire, je l'ignore et peu m'importe, de la contre-révolution, l'immoralité et la misère ne l'expliqueraient pas tout entier. Hors du milieu qui le rend possible et le produit, il n'aurait pas de raison d'être. Sans ses relations avec vous, Monseigneur, ce qui veut dire avec tout le clergé bisontin, ma biographie lui devenait impossible; sans le point de vue chrétien que vous lui avez fourni, il n'aurait su lui donner une signification. Ses bravades même, son affectation d'effronterie qui lui servent à dérouter l'ennemi, il ne les soutiendrait pas, s'il ne trouvait un appui dans la conscience du public dévot et réacteur. *C'est tour de vieille guerre*, au moyen de quoi il espère, comme les croisés de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, obtenir, en ramassant de l'argent, la rémission de ses péchés, et se refaire dans l'estime des *honnêtes* gens. Et le terrain qu'il a choisi pour champ de bataille, que, du moins en ce qui me touche, vous lui avez suggéré, Monseigneur; le thème qu'il développe, renouvelé des pamphlétaires ecclésiasti-

ques du dernier siècle, les Fréron et les Desfontaines, est celui-ci : hors de l'Autorité et de la Foi, hors de l'Église et du gouvernement absolu, il n'y a ni vertu, ni probité, ni modestie, ni délicatesse, ni conscience; il n'y a que corruption, paresse, orgueil, luxure, férocité, hypocrisie : témoin Lamennais, George Sand, Émile de Girardin, Eugène Sue, et pour tout dire, Proudhon.

Vous le voyez, Monseigneur, je vais droit à l'ennemi, la pointe au corps. M. de Mirecourt, écrivain sans cervelle, n'est à mes yeux qu'un débiteur insolvable : le vrai répondant, prince de l'Église, c'est vous. Pas de récriminations : en quatre lignes je résume l'œuvre de M. de Mirecourt et je fixe le débat. Vous pouvez maintenant lui donner avis de s'en tenir là : le public n'a que faire d'en entendre davantage. Ce que j'ai à dire pour moi servira pour tous.

Quand le magnin passe, dit le paysan de Franche-Comté, *il faut que je châtre*. Vous avez dû entendre cet apothegme rustique dans vos tournées pastorales. On appelle *magnin*, dans notre pays, l'industriel qui coupe les veaux, les porcs, les agneaux, chevreaux et poulains. Chaque année, au printemps, le magnin fait sa tournée. Lorsqu'il traverse un village, ou qu'il passe devant une ferme, il joue un air de flageolet. Le paysan sort aussitôt et appelle le magnin : *Tempus castrandi*, dit l'Ecclésiaste.

J'ai entendu le flageolet du Temps. Il m'avertit que l'heure est venue de combattre le grand combat. Il faut, tandis que la multitude est à genoux, arracher la *vertu* au vieux mysticisme, extirper du cœur des hommes ce reste de latricie qui, entretenant la superstition, détruit en eux la Justice et éternise l'immoralité.

Le dix-huitième siècle n'a été qu'une escarmouche. Sa critique, libertine et superficielle, ne pouvait obtenir une victoire qui exigeait, avec la plus haute raison, la morale la plus pure. Comment Voltaire, avec tout son esprit, eût-il écrasé l'*Infâme*, quand il lui donnait pour sauf-

conduit la *Pucelle* (c)?... — Comment la Révolution, avec toute sa vigueur, eût-elle fondé la liberté, quand elle s'inclinait devant la théologie? Philosophe avec Bailly, Condorcet, Cloutz, Marat, Volney, la Révolution en la personne de Robespierre se donne à Dieu, et le lendemain se retrouve possédée. Dès qu'elle s'appuie sur la foi, la vertu révolutionnaire aboutit à la corruption de Thermidor.

Le socialisme lui-même, qui d'abord s'annonçait comme étant la Raison à la fois spéculative et pratique de l'Humanité, qui à ce titre se posait en antichrist; le socialisme, demeuré théologique en ses dogmes, évangélique en ses discours, pontifical en ses églises, parlant à une société défaillante de volupté, d'essor passionnel, d'amour libre, d'émancipation de la femme et de réhabilitation de la chair, quand il fallait lui administrer le cordial énergique de la Justice, le socialisme a failli à sa mission et s'est contredit lui-même : son œuvre est à recommencer.

Plus d'équivoque, à cette heure; plus de ces transactions qui déshonorent tous les partis. On attaque la Révolution dans ses idées et dans ses mœurs; on la flétrit dans ses générations : la question est posée entre la Justice selon la Foi, et la Justice selon la liberté. Il s'agit de savoir si l'homme, prenant enfin possession de lui-même, peut, par le seul effort de sa conscience, s'avancer dans la vertu; ou s'il est condamné par l'infirmité de sa nature à demeurer éternellement impur, capable seulement de Justice, alors qu'il est visité par la langue de feu de l'Esprit saint.

Pour moi, toujours ménager de la dignité des autres alors même que la mienne est attachée au pilori; respectant dans la religion la conscience naïve du peuple, dans le prêtre le ministre de cette conscience, je ne viens point, à cette heure solennelle, afficher une impiété hors de saison, conspuer des symboles vénérés, souffleter les oints du Très-haut. Celui-là peut fermer mon livre, qui y chercherait un passe-temps sacrilège. Je cherche les lois du

juste, du bien et du vrai : ce n'est qu'à ce titre que je me permets d'interroger la religion.

La religion ! elle appartient à l'humanité, elle est le fruit de ses entrailles. A qui serait-elle méprisable ? Honorons en toute foi religieuse, en toute Église reconnue ou non reconnue par l'État, honorons jusque dans le Dieu qu'elle adore la conscience humaine ; gardons la charité, la paix, avec les personnes à qui cette foi est chère. C'est notre devoir, et je n'y manquerai pas. Mais la piété publique satisfaite, le système de la théologie appartient à ma critique : la loi de l'État me l'abandonne.

Que chacun lise cet écrit, comme il a été écrit, avec le calme que commande la vérité. Il y va de notre vie morale, de notre salut éternel, comme dit l'Église : et jamais question plus haute ne fut soulevée parmi les hommes.

CHAPITRE PREMIER.

Définitions, méthode, axiomes.

En engageant cette controverse, où nous devons nous trouver en perpétuel antagonisme, m'accorderez-vous, Monseigneur, au moins une chose, qui est de poser des principes ?

Tout ce qui se rattache à la morale, vous le savez, semble affecté de mystère, et ce n'est pas la moindre cause du discrédit où est tombée cette étude. Depuis la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, notamment, les moralistes semblent s'être donné le mot pour répandre sur les lois de la conscience le caractère d'une semi-révélation qui satisfait aussi peu la droite raison que la foi sincère. Essayons d'abord de nous faire quelques idées de sens commun.

I. — DÉFINITIONS. 1. Le mot MŒURS vient du latin *mos*, génitif *moris*, pluriel *mores*, lequel signifie coutume, usage habitude, institution, et au pluriel, mœurs. La racine de ce mot est la même que celle de *modus*, mode, manière, façon ; *modius*, mesure, muid ou boisseau ; *moderare*, modérer, tempérer, gouverner par la mesure ; *modestia*, qualité de l'âme qui consiste à garder en tout la mesure et les convenances. *Vir modestus* est l'homme de bonnes manières, mesuré dans ses paroles et ses sentiments.

Au même thème se rapportent *meta*, borne ; *metrum*, mètre ; *mensura*, mesure, etc.

Le grec *ἦθος* ou *ἦθος*, dont nous avons fait *éthique*, ramené au radical *ἔω*, aller, venir, présente un sens analogue. Il signifie allure, tenue, marche, venue. Le latin, plus abstrait, décèle le génie juridique du peuple-roi ; le grec fait image, et convient mieux à la poésie.

Les Grecs se servaient aussi, pour dire les mœurs, du mot *τροπαι*, *tournures*, c'est-à-dire modes, formes, manières, usages. Suivant Dion, l'empereur Auguste, qui lardait sa conversation de phrases grecques, prit le titre de *ἐπιμελήτης τροπῶν*, ce que Suétone traduit ainsi : *Recepit morum legumque regimen*, il prit la direction des mœurs et des lois.

D'après l'étymologie, les mœurs seraient les *façons*, *allures* et *tournures* des êtres vivants, tant individus qu'espèces, dans leurs pensées, leur langage, leurs relations, leurs amours, en un mot dans tous les *actes* de leur vie.

J'entends donc par *mœurs*, les conditions formelles de la vie, dans tous ses états et rapports. De même que l'être ne peut se concevoir sans attributs, l'âme sans facultés, la substance sans modes, la science sans méthode ; ainsi la vie, manifestée dans l'individu ou dans le groupe, ne se conçoit pas non plus sans conditions ; et tout être vivant, qu'il soit homme ou bête, par cela seul qu'il vit, a nécessairement des mœurs.

2. Les modes du sujet, individuel ou collectif, dépendant à la fois de sa constitution intime et du milieu où il est appelé à vivre, il en résulte que chez des sujets de même espèce, les mœurs peuvent être, en quelque chose, différentes. Ainsi il y a les mœurs des peuples du Nord et les mœurs des peuples du Midi, les mœurs monarchiques et les mœurs républicaines, les mœurs ouvrières et les mœurs bourgeoises, les mœurs du paysan et celles du soldat, les mœurs oratoires et les mœurs ecclésiastiques.

Mais, quelle que soit la variété des mœurs, il existe chez tous les êtres moraux un trait dominant, par lequel se manifeste ce qu'on nomme le caractère, et qui consiste en ce que le sujet, s'honorant lui-même et avant tout autre, affirme, avec plus ou moins d'énergie, son inviolabilité parmi ses pairs, son accord avec lui-même, et sa suprématie sur tout le reste. C'est ce que nous appellerons, si vous voulez, la *dignité*. Sans dignité, point de mœurs.

3. La dignité a pour maxime ou règle de conduite la *félicité*. En sorte que ces trois termes, félicité, mœurs, dignité, sont adéquats, solidaires, et ne peuvent logiquement se trouver en opposition.

De là, l'idée du *bien* et du *mal* moral, synonyme de celle de *bonheur* et de *peine*.

C'est en effet un résultat de la fermeté des mœurs ou de leur subversion, de la considération du prochain ou de sa mésestime, que le sujet en éprouve soit du contentement soit du malaise, de telle sorte que, selon l'état de sa conscience, selon que sa dignité est satisfaite ou compromise, il est heureux ou misérable. Ces rapports sont liés l'un à l'autre comme l'effet à la cause, comme le mode à la substance. Plaisir ou peine, telle est la conséquence inévitable de l'intégrité ou de la dépravation morale.

Ce qui revient à dire que la dignité du sujet constitue pour lui une loi positive, ayant pour sanction le bonheur, s'il y obéit; la souffrance, s'il la viole.

4. Tous les êtres, individus ou sociétés, tendent par la spontanéité de leur vie à faire prévaloir leur dignité dans toutes les circonstances où elle se trouve engagée, et conséquemment à maintenir l'intégrité de leurs mœurs : il implique contradiction qu'un sujet lutte contre ses modes essentiels, et soit foncièrement méchant. Méchant contre soi-même ! c'est absurde. Sans doute les accidents et les complications de l'existence peuvent suspendre, retarder, rendre plus difficile la production des justes mœurs : c'est une conséquence de la variabilité du milieu où nous vivons, ainsi que de notre organisation elle-même. Il est même possible que, chez certaines âmes, comme en certains corps, la dissolution devienne irréparable. Mais toujours le sujet, si dépravé qu'on le suppose, luttera contre son indignité qui est son infortune : l'immoralité, même sans remède, ne pouvant pas plus que la maladie devenir en nous une seconde nature.

J'appelle *vertu*, en général, l'énergie plus ou moins active avec laquelle le sujet, homme ou nation, tend à déminer ses mœurs, à faire prévaloir sa dignité, à la rétablir si elle est atteinte.

Mais cette vertu, comme tout ce qui tient au mouvement et à la vie, est sujette à des titubations et à des relâchements; elle a ses défaillances, ses intermittences, ses maladies, ses éclipses : c'est le *vice*, le *péché*, le *crime*.

5. Le mal moral pouvant être l'effet, tantôt de l'ignorance et d'une compression excessive, tantôt de la lâcheté du sujet même, la douleur qu'il entraîne revêt dans la conscience un caractère tout différent, selon qu'il dérive de la première de ces causes ou de la seconde. Le péché d'ignorance ne laisse pas dans l'âme de traces vives et durables : il n'infecte pas la volonté, et la mémoire le rejette vite. Tandis que le mal commis par lâcheté engendre un chagrin amer, poison de l'âme, qui flétrit le sujet dans son

essence, atteint la vie dans sa source, et mène souvent au suicide : c'est le *remords*.

6. Du reste, comme toute anomalie suggère l'idée de redressement, comme toute infirmité inspire le désir et l'espérance de la guérison, ainsi l'on suppose que le mal moral, quelle qu'en soit la gravité, est susceptible de réparation. C'est ce qu'on nomme *pénitence*, *satisfaction*, *expiation*. Si la pénitence ou expiation est volontaire, on la nomme *repentir* ; si elle est imposée par une volonté étrangère et par force, elle s'appelle *châtiment*, *vengeance*, *supplice*. A vrai dire, le repentir est la seule réparation valable du péché, la seule qui réhabilite le coupable, car c'est la seule qui guérisse du remords, et qui rende l'estime. Là où le remords n'apparaîtrait point, on peut voir un ennemi, une bête féroce, un monstre ; il serait à peine permis de trouver un *coupable*.

Il est encore d'autres notions qui reviennent fréquemment dans les livres de morale : telles sont celles de *religion*, *justice*, *liberté*, etc. La définition de ces notions est elle-même un problème des plus difficiles, que ces *Études* ont précisément pour objet de résoudre.

II. — SCIENCE ET MÉTHODE. — Les mœurs étant les formes ou phénomènes par lesquels se traduit au dehors l'essence invisible, immuable, du sujet, il en résulte d'abord que la moralité constitue en lui, comme la sensibilité, l'intelligence, l'amour et toutes les affections, une chose positive, réelle, non de fantaisie ; que par conséquent elle est soumise à des *lois*, et peut devenir l'objet d'une *science*.

Or, ainsi qu'il a été observé plus haut (Déf. 2), le sujet étant sans cesse modifié par le milieu où il vit, les mœurs dépendent de deux sortes de causes : une *constante*, dérivant de la nature de l'être, et des *variables*, qui proviennent du dehors.

Le procédé de la science, ou sa *méthode*, consistera

done, après avoir classé les faits selon les facultés dont ils relèvent, à comparer entre eux les actes de même catégorie ; puis à dégager de leurs variations le caractère ou la tendance commune, qui en est la loi.

On appelle *éthique* ou *morale* la science des mœurs, c'est-à-dire, des conditions formelles de la vie humaine et de sa félicité, aussi bien à l'état solitaire qu'à l'état social.

C'est la *science du bien et du mal*, [allégorisée dans la Genèse par le fruit de l'arbre défendu.

III. — AXIOMES. — Outre les définitions, la science des mœurs suppose *à priori* la certitude d'un certain nombre de principes indémontrables ou principes premiers, parmi lesquels je me borne à citer les suivants :

1. *Rien de nécessaire n'est rien* : — principe de NÉCESSITÉ.

2. *Rien ne peut être tiré de rien ni se réduire à rien* : — principe de RÉALITÉ.

3. *Rien ne se produit en vertu de rien* : — principe de CAUSALITÉ.

4. *Rien ne se fait en vue de rien* : — principe de FINALITÉ OU FÉLICITÉ.

5. *Rien ne peut être balancé par rien* : — principe d'ÉGALITÉ et de STABILITÉ.

6. *Rien ne peut être l'expression de rien* : — principe de SIGNIFICATION OU de PHÉNOMÉNALITÉ.

7. *Rien ne devient ni ne décline en zéro de temps* : — principe d'ÉVOLUTION OU de DURÉE.

8. *Rien ne se compose que de parties* : — principe de SÉRIE OU de SYNTHÈSE.

Toutes ces notions et propositions découlent logiquement de la conception de la vie et de ses modes. Elles sont de tous les systèmes et ne sauraient être contredites : nous allons voir où commencent les difficultés.